



**COMMUNE DE SAINT GEORGES SUR LOIRE**

**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET  
SYNTHETIQUE**

**CA 2021 – BP 2022**

**Conseil Municipal du 28 Mars 2022**

## Le cadre général du budget

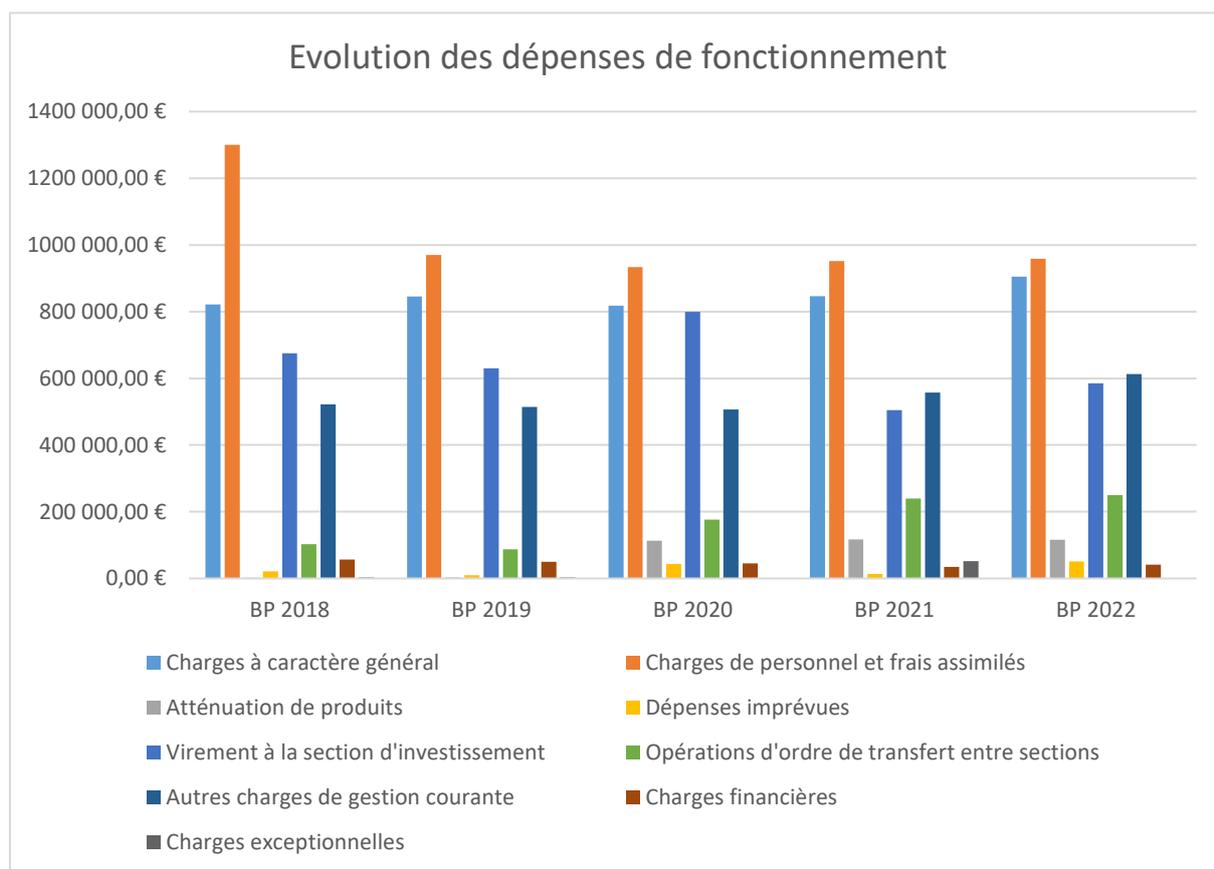
L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la Commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2022 a été voté le 28 mars 2022 par le Conseil municipal. Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 7 février 2022.

## La section de fonctionnement

### Les dépenses



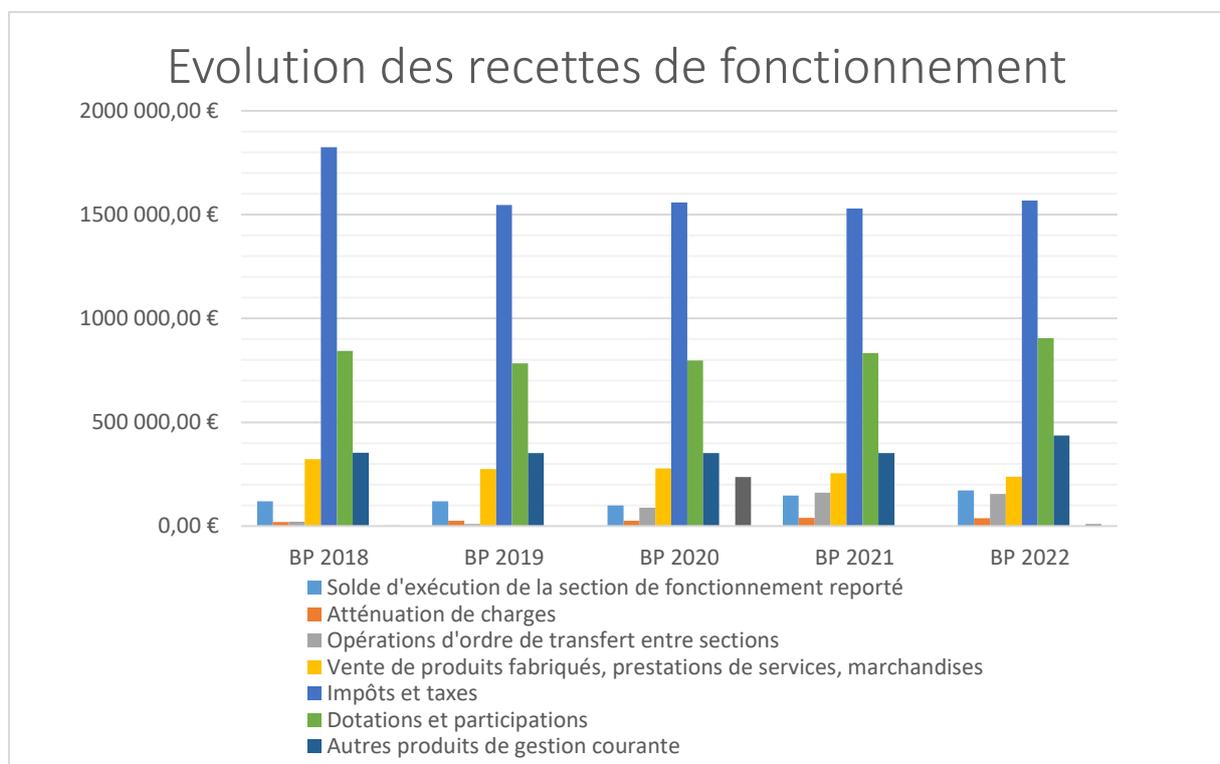
Les dépenses de fonctionnement sont en hausse de 6,09 % par rapport à 2021, en raison notamment :

- Pour les charges à caractère général :
  - o De l'ouverture de la Médiathèque LaLuMé (prise en compte des coûts de fluides, entretien, maintenance du copieur, ...)

- Du contexte économique inflationniste actuel (forte hausse des coûts d'électricité, de chauffage urbain, ...)
- De l'externalisation des impressions du St Georges Infos
- De la location d'un modulaire pour le complexe sportif suite à l'incendie de la salle de convivialité
- De la reprise de manifestations suite à la période de COVID (Georges Fait Son Chaud) et à des dépenses supplémentaires en lien avec la 100<sup>e</sup> course du 15 août et l'accueil des espagnols dans le cadre du jumelage
- D'une augmentation du virement à la section d'investissement (+15,84 %)
- Des charges financières avec l'application des ICNE

Les charges de personnel sont stables, en raison du recrutement de nouveaux agents suite à des départs de la collectivité. Les frais pour les non titulaires sont en hausse, du fait du remplacement d'absences d'agents titulaires.

## Les recettes



Au niveau des recettes, on observe une légère hausse des recettes fiscales en raison de la revalorisation des bases de 3,4 %. Les taux d'imposition sont stables :

- 44,18 % pour la taxe foncière sur le bâti
- 38,05 % pour la taxe foncière sur le non bâti

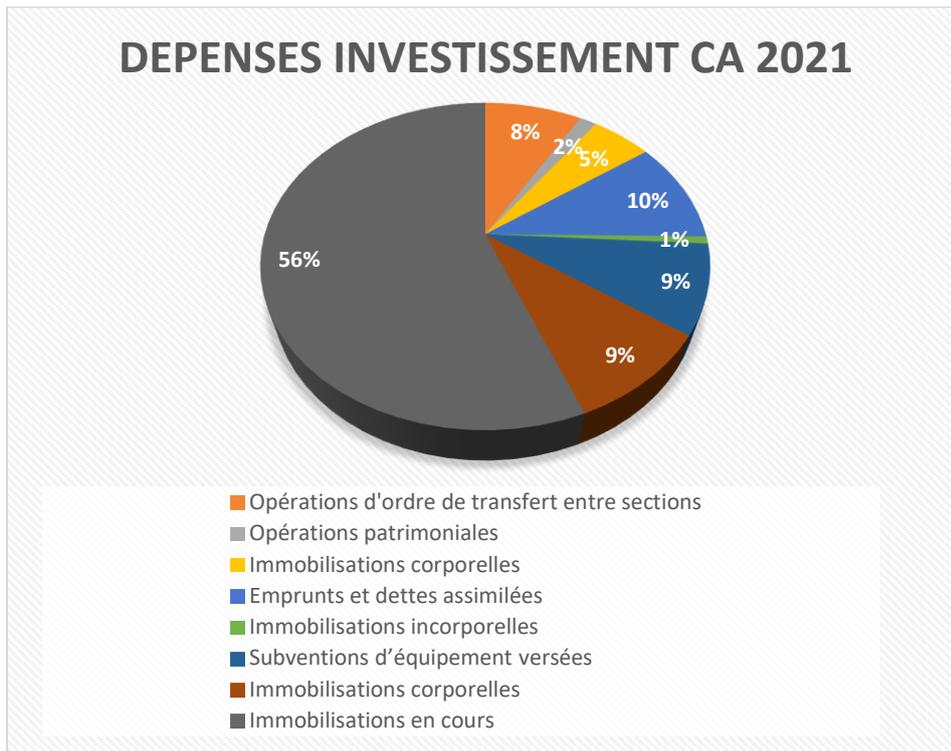
Les revenus des immeubles sont en hausse en raison d'un loyer de la Gendarmerie non perçu en 2021 et rattrapé sur l'exercice 2022. De plus, il est attendu le remboursement par l'assurance de la location du modulaire pour le complexe sportif dans le cadre du sinistre déclaré.

Afin d'assurer l'équilibre du budget primitif 2022, il est nécessaire de prélever 172 191 € sur l'excédent de fonctionnement 2021.

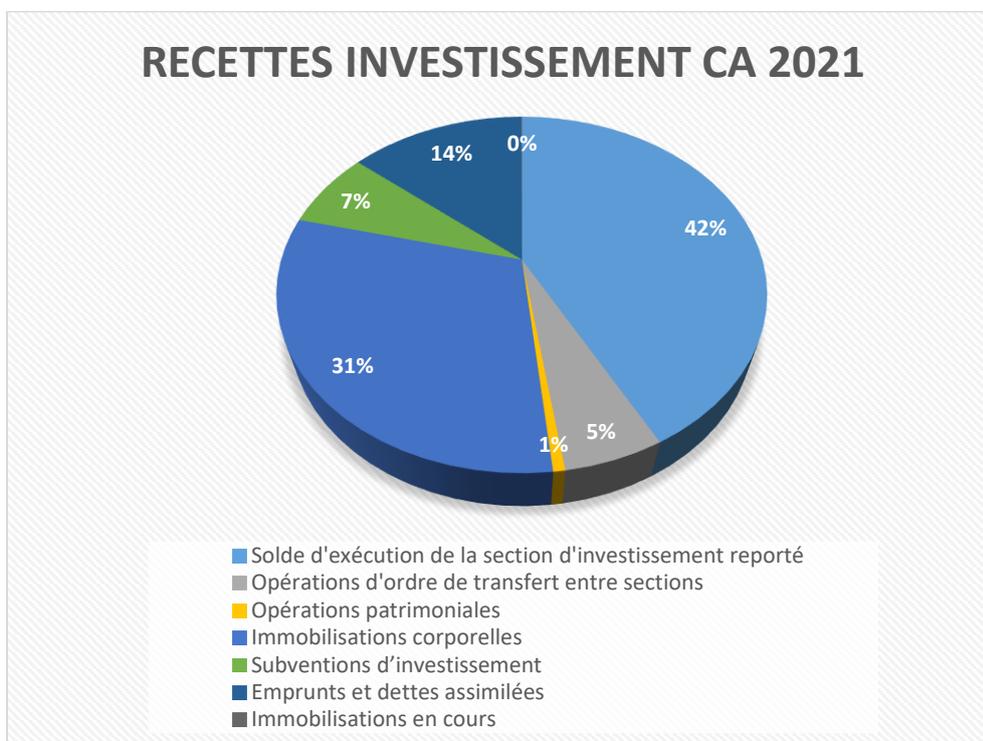
Le solde de cet excédent, soit 818 144,09 €, est affecté à l'autofinancement de la section d'investissement.

## La section d'investissement

### L'investissement en 2021

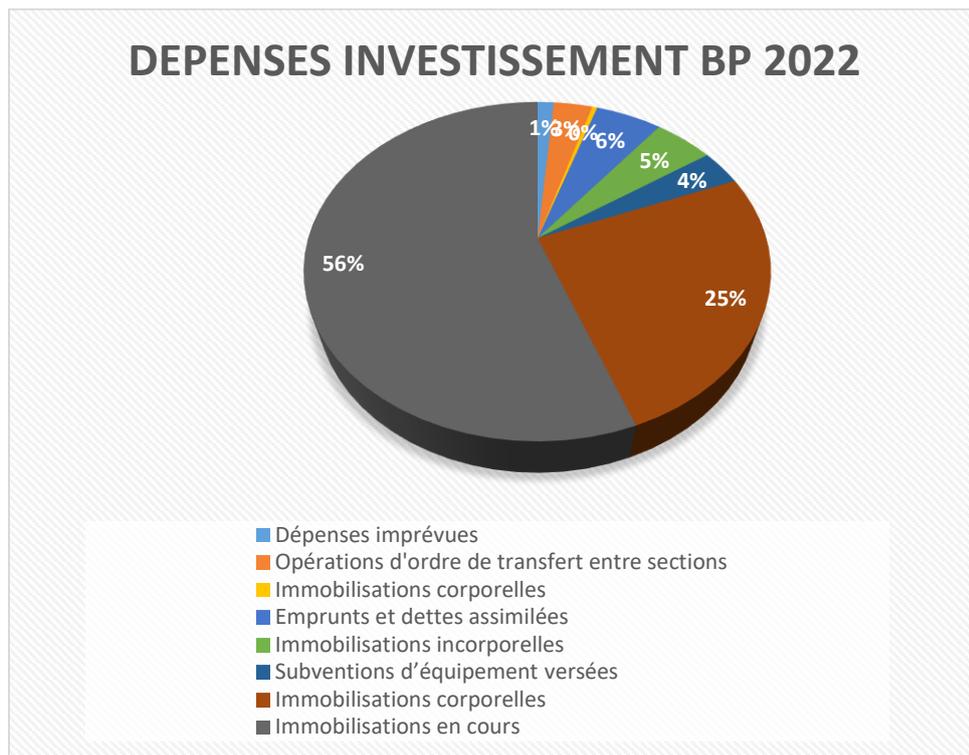


Sur l'année 2021, ont notamment été financés les travaux de construction de la Médiathèque (pour 970 000 €) et les travaux de restauration de la façade Nord de l'Abbaye (pour 45 000 €).



En 2021, la Commune a perçu des subventions pour ces 2 gros chantiers. Il a été réalisé un emprunt de 600 000 € pour financer les travaux de la Médiathèque.

## L'investissement en 2022

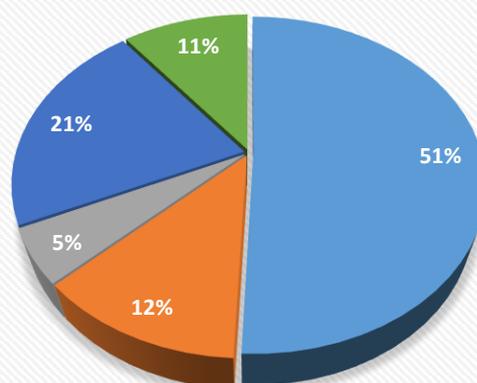


Pour 2022, il est prévu d'engager plusieurs études, afin de déterminer les travaux à mener dans les années à venir, concernant :

- La valorisation de l'Abbaye
- Le réaménagement du complexe sportif
- La revitalisation du centre bourg
- L'extension de l'ALSH

En 2022, seront finalisés les 2 chantiers de construction de la Médiathèque et de restauration de la façade Nord de l'Abbaye. Plusieurs investissements vont être poursuivis pour aménager l'intérieur de la Médiathèque (mobilier, informatique, ...).

## RECETTES INVESTISSEMENT BP 2022



- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté
- Virement de la section d'exploitation
- Opérations d'ordre de transfert entre sections
- Immobilisations corporelles
- Subventions d'investissement

Le budget 2022 est réalisé sans emprunt.

### Evolution de l'épargne

Année	2018	2019	2020	2021
Recettes réelles de fonctionnement	3 364 950,00 €	3 385 243,65 €	3 615 350,90 €	3 342 061,81 €
Dépenses réelles de fonctionnement	2 734 005,25 €	2 158 202,67 €	2 045 915,93 €	2 430 767,36 €
Epargne brute	630 944,75 €	1 227 040,98 €	1 569 434,97 €	911 294,45 €
Remboursement de la dette en capital	276 097,93 €	232 545,65 €	228 003,87 €	193 099,57 €
Epargne nette	354 846,82 €	994 495,33 €	1 341 431,10 €	718 194,88 €

L'épargne nette de 2020, présentait un caractère exceptionnel, lié à la crise sanitaire et à la diminution des dépenses de fonctionnement (cantine, animations, ...)

### La dette

Année	2018	2019	2020	2021
Capital remboursé	276 097,93 €	232 545,65 €	228 003,87 €	193 099,57 €
Intérêts	55 240,42 €	49 435,82 €	43 417,44 €	34 707,83 €
Annuité	331 338,35 €	281 981,47 €	271 421,31 €	227 807,40 €

Montant de la dette	1 798 144,38 €	1 566 513,73 €	1 338 959,86 €	1 728 287,55 €
Capacité de désendettement en années	2,85	1,28	0,85	1,90

La capacité de désendettement en années est en légère hausse en 2021, en raison du prêt de 600 000 € réalisé pour financer les travaux de la Commune, mais reste relativement faible par rapport aux autres Communes de la même strate.

## Principaux ratios

Année	2019	2020	2021
Population INSEE	3613	3649	3688
Dépenses réelles de fonctionnement / habitant	664,48	674,36	697,9
Produit des impositions directes/habitant	393,03	390,11	379,74
Recettes réelles de fonctionnement/habitant	825,43	890,21	816,07
Dépenses d'équipement brut/habitant	693,72	533,67	830,68
Encours de la dette/habitant	489,36	429,3	363,06
Dotation globale de fonctionnement/habitant	184,06	182,24	188,45
Dépenses de personnes/dépenses réelles de fonctionnement	0,4	0,38	0,37
Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement	0,88	0,83	0,92
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	0,84	0,60	1,02
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	0,59	0,48	0,44